



Grenoble, le 18 février 2014

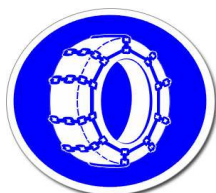
COMMUNIQUE DE PRESSE

Transporteurs routiers de personnes : roulez avec une extrême prudence sur les routes d'accès aux stations de ski

Conduire sur les routes d'accès aux stations de ski peut s'avérer dangereux. Ces routes peuvent être enneigées ou verglacées et en raison de chutes de neige, de pluie ou de brouillard, la visibilité peut être réduite.

En conséquence, les chauffeurs doivent impérativement s'assurer avant le départ que les véhicules disposent de l'équipement spécial et adapté, et respecter les recommandations suivantes :

- Dès que la température moyenne ne dépasse pas 7°, il est très fortement recommandé d'utiliser des pneus hiver. Il est indispensable d'équiper l'ensemble des roues afin de conserver un niveau d'adhérence similaire à l'avant et à l'arrière du véhicule ;
- Ne partez pas sans chaînes qui peuvent être obligatoires sur certains axes routiers en présence du panneau B26 :



- Veillez à la propreté du pare-brise, des rétroviseurs et à éliminer la neige et la glace ;
- Vérifiez le bon état des balais d'essuie-glace. Le sel et la neige fondue projetés sur le pare-brise nuisent à la visibilité ;
- Éliminez la neige et la glace présentes sur votre véhicule afin d'éviter que des plaques se décollent et gênent les véhicules qui vous suivent ;
- Vérifiez la bonne marche des feux de croisement/feu de route, clignotants et feux arrière, et s'assurer qu'ils ne sont pas recouverts de neige ou de glace.

Afin de préparer les déplacements vous pouvez consulter le site <http://www.bisonfute.gouv.fr/>